

Signature des publications

Recommandations du CNRS – aout 2014

Les opérations de reconfiguration du paysage de l'ESR, l'émergence de nouvelles entités universitaires ayant des liens forts avec les organismes dans le contexte d'une politique de site, mais aussi les récentes évolutions des méthodes et outils des principaux éditeurs de données bibliométriques (Thomson Reuters, Elsevier...) ont conduit le CNRS à formuler les recommandations suivantes quant à la signature¹ des publications des travaux de recherche menés au sein des unités qu'il partage avec des partenaires universitaires ou autres (UMR).

Mode de signature préconisé :

La signature se fait en **mode monoligne** (par unité de recherche)

Le nom de l'unité en toutes lettres (éventuellement suivi entre parenthèses du sigle s'il est identifiant et/ou du code de l'unité), est suivi en premier lieu du nom de la structure de regroupement portant l'image du site (ComUE par exemple), puis de l'ensemble des établissements tutelles de l'unité (en abrégé), puis enfin de l'adresse avec indication de la ville et du pays.

Justification du monoligne :

Les outils de stockage et méthodes de traitement des données des éditeurs ont évolué, ce qui permet que tous les établissements figurant sur la même ligne d'adresse d'une unité soient pris en compte.

Les données bibliométriques ne servent pas seulement au repérage et au décompte du nombre de publications émanant de tel ou tel établissement (indicateurs, classements...), elles servent également d'outils d'analyse des collaborations des laboratoires français et notamment de caractérisation des coopérations internationales (le fait d'avoir plusieurs lignes pour une seule et même unité introduit des biais en minimisant l'implication des laboratoires étrangers en comparaison).

Remarques et commentaires :

- 1) Si l'employeur d'un ou des auteurs est un établissement public non tutelle de l'unité, il peut être ajouté à la liste des établissements. (ne concerne que les établissements publics).
- 2) Les opérations ou projets structurants (Idex, Labex, CPER...), les programmes de financements (ANR, Europe ou autres institutions) ne figurent pas dans la signature ; en revanche, ils sont mentionnés dans les remerciements en précisant l'identifiant du projet.
- 3) Le numéro de l'UMR n'est pas obligatoire.
- 4) L'ordre dans lequel apparaissent les établissements tutelles est sans importance (tous les établissements seront identifiés et répertoriés) ; la demande de faire apparaître le regroupement (ComUE) en premier répond à une volonté d'affichage et de visibilité du site.
- 5) Les caractères spéciaux, les « ; » ou les mots de coordination « et » ou « and », ne figurent pas entre les établissements (pour éviter que les éditeurs transforment l'écriture monoligne).
- 6) Ces recommandations devront conduire à revoir certains protocoles d'accord ou conventions (cas des alliances notamment)

¹ Ecriture des laboratoires signataires et de leurs coordonnées

Quelques exemples :

UMR avec deux tutelles, une université et le CNRS au sein d'une ComUE :

Laboratoire de Mathématiques Jean Leray (LMJL), Univ. Bretagne-Loire, Univ. Nantes, CNRS, 2 rue de la Houssinière, F-44300 Nantes, France

UMR avec trois tutelles, deux organismes et une université fusionnée :

Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), Univ. Strasbourg, CNRS, INSERM, F-67404 Illkirch Graffenstaden, France